



TREIZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal (Canada), 9 – 19 octobre 2018

COMITÉ A

**Point 4 : Mise en œuvre du système mondial de navigation aérienne et rôle
des Groupes régionaux de planification et de mise en œuvre (PIRG)**

4.3 : Mise en œuvre d'ASBU pour améliorer les performances

PLAN NATIONAL DE LA NAVIGATION AÉRIENNE — ALGÉRIE

(Note présentée par l'Algérie)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

La présente note d'information a pour objet de fournir à la conférence un point de situation sur la mise en œuvre du plan national de la navigation aérienne pour améliorer la conformité aux normes et aux pratiques recommandées (SARP) et aux exigences de sécurité opérationnelle.

1. INTRODUCTION

1.1. La présente note d'information décrit le plan de développement de la navigation aérienne mis en place pour améliorer les performances opérationnelles et ce conformément aux normes et aux pratiques recommandées (SARP) et aux exigences de sécurité opérationnelle.

2. DISCUSSION

Pour se faire, les services de la navigation aérienne Algériens ont mis en place plusieurs plans nationaux tels que :

2.1 La mise en œuvre de la navigation basée sur la performance (PBN) :

2.1.1 Un plan d'action national relatif à la mise en œuvre de la navigation aérienne basée sur la performance (PBN) a été mis en place tout en prenant en compte la ressource humaine, les équipements et procédure requises. Quatre phases ont été définies : Planification, Conception, Validation et Implémentation. Actuellement, ce plan est en phase finale.

¹ Versions française et anglaise fournies par l'Algérie.

2.1.2 Dans le cadre de l'accord d'association Algérie-Union Européenne « le projet MEDUSA », deux procédures RNP/APCH – GNSS (LNAV, LNAV/VNAV et SBAS) ont été élaborées pour les QFU 26 et QFU 08 de l'aérodrome de Bejaïa, ainsi que l'installation de deux stations RIMS/EGNOS prévues en FIR Alger pour les besoins de la navigation par satellite.

2.2 La mise à niveau de l'aviation civile par bloc (ASBU) :

2.2.1 Conformément aux résolutions de la 12^e conférence de l'OACI, l'Algérie a mis en place un plan d'action relatif à la mise en œuvre des blocs ASBU en impliquant les différentes parties prenantes de l'aviation civile (ANSP, aéroports, compagnies aériennes et Office national de météorologie).

2.2.2 Sous l'égide de l'OACI, un séminaire a été organisé par l'Algérie en septembre 2016 afin de débattre le plan d'action relatif à la mise en œuvre des blocs ASBU notamment la mise en œuvre du bloc 0.

2.3 La mise en œuvre du service de gestion de flux de trafic (ATFM) :

2.3.1 Un projet de mise en place d'un service ATFM en FIR d'Alger est en cours avec EUROCONTROL.

2.3.2 Le plan de mise en œuvre prévoit deux phases :

- la formation du personnel ATC dans le domaine de la gestion du flux de trafic aérien ;
- la conclusion d'un accord bilatéral avec EURONCONTROL qui permettra à l'Algérie d'utiliser les services IFPS et ATFM d'EURONCONTROL.

2.4 La mise en œuvre d'un cadre de performance :

2.4.1 Un plan national, sous forme de feuille de route, a été élaboré pour mettre en place un cadre national de performance conformément aux orientations définies dans le document OACI « EUR DOC 030 ». Ce plan consiste à :

- a) Identifier les objectifs de performance et les responsabilités de chacun à la réalisation de ces objectifs ;
- b) Identifier les domaines clés de performance ;
- c) Mettre en place un processus de collecte et de supervision des indicateurs de performance ;
- d) Mettre en place les méthodes et procédures basées sur l'utilisation d'outils OACI (IFSET) pour la collecte, le traitement, le stockage des données et la fourniture des informations sur les mesures de performance.

2.4.2 Un rapport annuel RPRR (Regional Performance Review Report) est transmis à l'OACI.

2.5 La Mise en place d'un Plan de développement de la gestion de l'espace aérien (PDGEA) :

2.5.1 Pour promouvoir la sécurité aérienne, l'Algérie a procédé à la réalisation d'un deuxième Centre de Contrôle Régional au niveau du sud de l'Algérie complètement automatisé, le renouvellement des équipements de l'actuel Centre de Contrôle Régional d'Alger et l'acquisition d'équipements de dernière génération (Système ATC automatisé, Radar mode S, ADS-B, VSAT, VHF déportée...).

2.5.2 Ce plan sera effectif à la fin 2019 et viendra consolider et renforcer les différents plans cités ci-dessus.

3. CONCLUSION

3.1 La conférence est invitée à prendre note de ces informations présentées.

— FIN —